

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 02 décembre 2025

Référence
DCM250_2025_19

Objet de la délibération
Vente de bois

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	08	09

Date de la convocation
25 novembre 2025

Date d'affichage
05 décembre 2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture d'Abbeville
Le :

Et

Publication ou notification du :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Le mardi 02 décembre 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Picard dans le Parc Emile Monflier sous la présidence de GAYET Michel, Maire.

Présents : GAYET Michel, GROSSEL José, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, SAGOT Dominique, ROUX Chrystelle, MONFLIER Hervé et PRANGER Patrick.

Absents excusés : LEGRY Arnaud (ayant donné pouvoir à Patrick PRANGER), DELANNOY Dominique.

A été nommé(e) secrétaire : SAGOT Véronique.

Objet de la délibération : Vente de bois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un appel à candidature a été lancé pour la vente d'arbres.

2 réponses ont été apportées : M DELETOILLE Cédric qui finalement n'a pas choisi d'arbre et M. BELLEGUEULLE Olivier. Puis M. MONFLIER Hervé qui s'est proposé pour un arbre très malade pris dans des fils barbelés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De vendre pour 100.00€ deux arbres rue du Mont de Forest à Olivier BELLEGUEULLE

De vendre pour 30.00€ un arbre à Hervé MONFLIER.

Des titres seront émis pour chacune des personnes au compte C/7022.

Votes :

Pour : 09 - Contre : 0 - Abstention : 00 - NPPV : 00

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, José GROSSEL, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, SAGOT Dominique, LEGRY Arnaud, Chrystelle ROUX, PRANGER Patrick et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant.

Ne prennent pas part au vote : néant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05 décembre 2025
Le Maire, Michel GAYET

